

**PLAN DÉPARTEMENTAL
DE LUTTE
CONTRE LE RACISME,
L'ANTISÉMITISME
ET LA HAINE ANTI-
LGBT+ 2024-2026**



Sommaire

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ : de la politique nationale à l'échelon départemental	3
Méthodologie	5
Un plan concret en 5 axes :	6
→ Axe 1 – La formation des professionnels	7
→ Axe 2 – La sensibilisation des jeunes (sur le temps scolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat, hors temps scolaire et en direction des jeunes déscolarisés)	14
→ Axe 3 – La sensibilisation des citoyens	20
→ Axe 4 – Le sport comme outil de lutte contre les discriminations	25
→ Axe 5 – La mesure des phénomènes et la sanction des auteurs	32
Annexes :	
→ Définitions	38
→ Pilotage et suivi du plan départemental	41



LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT+ : DE LA POLITIQUE NATIONALE À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

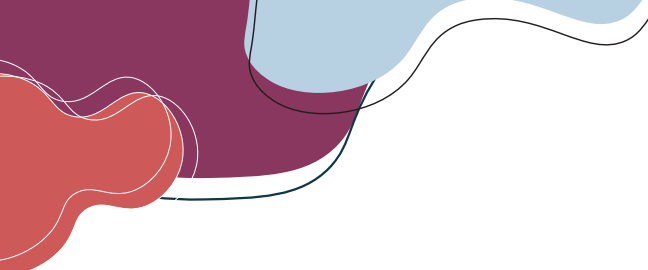
Le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026)

À l'échelle nationale, ces deux plans établissent les grandes orientations en matière de formation, d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ainsi que la mesure de ces phénomènes et la sanction de leurs auteurs. **Ce sont ces grandes thématiques qui ont inspiré les cinq axes du plan parisien.**

Le Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations (CORAHAD) de Paris

Le CORAHAD de Paris est co-présidé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le préfet de police. La procureure de la République de Paris et le recteur de la région académique Île-de-France en sont les vice-présidents. Le CORAHAD est composé d'institutions et un comité d'orientation y est associé comprenant un représentant du conseil économique, social et environnemental régional, des représentants d'associations, organismes, représentants locaux des cultes et personnes qualifiées intervenant dans le domaine de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.

Le décret n°2016-830 du 22 juin 2016 portant création des comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA), la circulaire du 14 février 2019 du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et de la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations relative à l'extension de la compétence des



CORA à la lutte contre la haine anti-LGBT, la circulaire du 16 mai 2023 du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et de la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté relative aux orientations dans la lutte contre les LGBTphobies au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ainsi que la circulaire du 12 mars 2024 du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, de la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et de la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville relative aux CORAHD lui attribuent les missions principales suivantes :

- Veiller à l'application des instructions du Gouvernement sur ces thématiques sur le territoire parisien ;
- Définir des actions de prévention ;
- **Arrêter un plan d'action départemental ;**
- Dresser un bilan annuel des actions mises en œuvre sur le territoire parisien.



Méthodologie

En déclinaison du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026), ce plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (2024-2026) s'inscrit dans la volonté de coordonner, relayer et renforcer les dispositifs associatifs et institutionnels existants sur le territoire parisien.

Il est le fruit d'un travail collaboratif animé par les co-présidents et vice-présidents du CORAHD de Paris, qui ont souhaité impliquer les membres de ce comité et plus largement des partenaires institutionnels et issus de la société civile (associations, fondations et lieux de mémoire et d'histoire).

Les membres du CORAHD de Paris et leurs partenaires ont ainsi élaboré les fiches actions qui composent ce plan départemental dans le cadre de **groupes de travail thématiques, réunis à plusieurs reprises entre décembre 2023 et mars 2024, chacun travaillant sur l'un des cinq axes du plan.** Une session sous un format plénier a eu lieu en avril 2024, réunissant l'ensemble des participants aux cinq groupes de travail afin de leur présenter les fiches actions en cours de finalisation, de recueillir leurs observations et de leur permettre d'amender les documents.

Le dialogue se poursuivra avec les membres du CORAHD dans le cadre de l'exécution et du suivi des actions *via* ses co-présidents et vice-présidents qui en sont les pilotes (*cf. rubrique suivi et pilotage du plan départemental*). Des partenaires extérieurs au CORAHD sont à associer au pilotage et au suivi de certaines actions ainsi que le prévoient les fiches concernées.



UN PLAN CONCRET EN 5 AXES

Chaque axe se décline en actions, comportant chacune un objectif assorti d'indicateurs de réussite et d'un délai pour leur mise en œuvre.

- **5 axes**
- **77 actions**
- **21 objectifs déclinés en fiches actions**

→ Axe 1 – La formation des professionnels

→ Axe 2 - La sensibilisation des jeunes (sur le temps scolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat, hors temps scolaire et en direction des jeunes déscolarisés)

→ Axe 3 - La sensibilisation des citoyens

→ Axe 4 - Le sport comme outil de lutte contre les discriminations

→ Axe 5 - La mesure des phénomènes et la sanction des auteurs



Axe 1 - La formation des professionnels

Cet axe décline l'axe 3 du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine « Mieux éduquer et mieux former » et l'axe 3 du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ « Garantir l'accès et l'effectivité des droits ».

Lors des réunions du groupe de travail portant sur « La formation des professionnels », plusieurs enjeux ont été constatés sur le territoire parisien :

- Les structures parisiennes accueillant du public et notamment des victimes souhaitent former leurs professionnels aux thématiques de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ mais les associations qui possèdent une expertise sur ces sujets ne sont structurellement pas en mesure de répondre seules à cette forte demande de formation ;
- Le renouvellement régulier des effectifs au sein du secteur public, privé et associatif représente un frein à l'organisation de formations durables et continues ;
- Les associations qui accueillent du public victime de racisme, d'antisémitisme ou de haine anti-LGBT+ souhaitent que ces formations soient systématisées pour les professionnels susceptibles d'être en contact avec ces victimes ou à l'origine de décisions pouvant avoir un impact sur celles-ci.

Développer et renforcer la formation des formateurs

1.1. OBJECTIF : RÉPONDRE AU BESOIN DE FORMATION DURABLE ET CONTINUE GRÂCE À UN RÉSEAU DE FORMATEURS HABILITÉS

- **Actions :**

- former des personnes relais et des formateurs habilités par arrondissement ;
- leur permettre d'intervenir de manière régulière au sein des structures ;
- harmoniser la formation des formateurs habilités par la création d'un kit pédagogique ;
- élaborer ces formations en lien avec les associations agréées et partenaires du CORAHD.

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaire :** DILCRAH

- **Public cible :** des formateurs habilités issus dans un premier temps des structures membres du CORAHD de Paris, puis dans un second temps des structures partenaires.

- **Indicateurs de réussite :** nombre de formateurs habilités et d'arrondissements visés.

Former les professionnels

1.2. OBJECTIF : S'APPUYER SUR UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS FORMÉS À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT+

- **Actions :**

- **renforcer et déployer la formation** aux enjeux d'inclusion et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+, et ce en lien avec les associations de personnes concernées et associations agréées ;
- **encourager la formation par les pairs avec la mise à disposition d'espaces d'échanges et de rencontres.**

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaires :** DILCRAH et associations de personnes concernées et/ou agréées

- **Public cible :** tous les professionnels du secteur public et privé, en particulier des secteurs de la justice, de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de l'accueil, de l'enfance, de l'action sociale, du recrutement, de l'immobilier, le secteur associatif, les syndicats, les médias.

- **Indicateurs de réussite :** nombre d'associations intervenues dans le cadre de formations à destination de professionnels, nombre de personnes formées et diversité des structures concernées.

Construire des outils de communication afin de sensibiliser

1.3. OBJECTIF : BÂTIR UNE CULTURE COMMUNE EN S'APPUYANT SUR DES RESSOURCES ACTUALISÉES

- **Actions :**

- **construire des supports de communication** à destination des associations qui interviennent en formation ;

- **diffuser largement les supports de communication étatiques** tels que ceux de la DILCRAH ;

- **mettre à disposition des professionnels des supports de sensibilisation** comprenant un rappel de la loi, les lieux et personnes ressources.

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaire :** DILCRAH

- **Public cible :** tous les professionnels

- **Indicateurs de réussite :** nombre de campagnes de communication déployées dans les différents secteurs professionnels.

Consolider la fonction des référents racisme, antisémitisme, et des référents haine anti-LGBT+

1.4. OBJECTIF : RENFORCER LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES POUR CONSOLIDER LES FONCTIONS DE RÉFÉRENTS

- **Actions :**

- **rédaction d'un guide afin d'harmoniser les formations et pratiques** du réseau des référents LGBT+ et des référents racisme et antisémitisme dans les milieux professionnels;

- **organisation de réunions (au moins une fois par an)** afin de dynamiser la politique de formation, partager les expériences et bonnes pratiques ;

- **déploiement d'une communication dans les milieux professionnels** des secteurs public, privé et associatif afin de mettre en visibilité le rôle et les missions des référents, pour favoriser les saisines ;

- **s'appuyer sur les associations spécialisées et agréées** pour former les référents régulièrement.

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaires :** associations spécialisées

- **Public cible :** les référents racisme et antisémitisme, les référents haine anti-LGBT+.

- **Indicateurs de réussite :** nombre de réunions par an, nombre de référents formés, nombre de saisines et de réponses apportées.

Renforcer la formation des professionnels de l'éducation nationale

1.5. OBJECTIF : MUTUALISER LES CONTENUS À DES FINS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **Actions :**

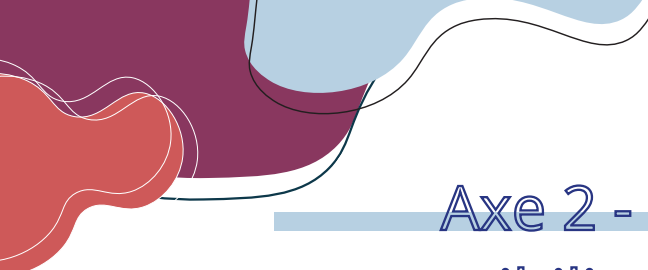
- **informer et uniformiser la formation** à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;

- **renforcer la visibilité et la mise en place de la circulaire du 29 septembre 2021 relative aux enjeux de lutte contre la haine anti-LGBT+ en milieu scolaire** auprès des personnels éducatifs de l'enseignement public et privé sous contrat ;

- **réaliser une fiche recensant les dispositifs existants aux fins de communication** : plateformes d'écoute et d'appel, diffusion de l'information auprès des personnels de l'Education nationale ;

- **création d'un groupe de travail avec les partenaires et les associations permettant de co-construire une mallette pédagogique** mobilisable par les établissements scolaires (interventions des missions de prévention contact et écoute en milieu scolaire, MPCE, et des associations).

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaire** : DILCRAH
- **Public cible** : acteurs du milieu scolaire (enseignants, conseillers principaux d'éducation, surveillants, directeurs, assistants de service social ou encore infirmiers).
- **Indicateurs de réussite** : nombre et nature des ressources mobilisées ; questionnaire de satisfaction pour évaluer la connaissance de l'existence de la banque de données, sa consultation et l'utilisation ou non des ressources partagées ; réalisation d'une fiche de communication, production et utilisation d'un outil pédagogique.



Axe 2 - La sensibilisation des jeunes

Sur le temps scolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat, hors temps scolaire et en direction des jeunes déscolarisés

Cet axe décline principalement l'axe 3 du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine « Mieux éduquer et mieux former » et l'axe 3 du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ « Garantir l'accès et l'effectivité des droits ».

Lors des réunions du groupe de travail portant sur « La sensibilisation des jeunes », plusieurs enjeux ont été constatés sur le territoire parisien :

- Il convient de faire de l'école et de l'université des lieux où chacun peut être accueilli dans le respect de son identité par la transmission des valeurs de la République et le refus catégorique des discriminations ;
- Dès l'école élémentaire, les enfants doivent connaître l'Histoire et les mécanismes qui conduisent aux discriminations et à la haine afin de disposer d'outils adaptés pour dépasser les préjugés et parvenir à la tolérance ;
- Il est indispensable de cibler les jeunes déscolarisés.

Sensibiliser les jeunes sur le temps scolaire et périscolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat

2.1. OBJECTIF : RENFORCER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ATTENTION DES ÉLÈVES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

• Actions :

- organiser une semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme au mois de mars de chaque année et des actions de lutte contre la haine anti-LGBT+ autour du 31 mars et du 17 mai ;
- sensibiliser les responsables du temps périscolaire afin de promouvoir des activités de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ en s'appuyant sur l'organisation de visites mémorielles et l'intervention de partenaires associatifs ;
- renforcer la formation des professeurs des écoles, collèges et lycées sur le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+ ;
- s'appuyer sur le réseau des référents racisme et antisémitisme afin d'organiser une visite d'histoire ou de mémoire liée au racisme ou à l'antisémitisme pour chaque élève durant sa scolarité ;
- développer des partenariats avec des établissements et lieux de mémoire et d'histoire;

– s'appuyer sur le réseau des référents haine anti LGBT+ afin d'**organiser la visite d'un lieu présentant l'histoire des droits de la communauté LGBT+ pour chaque élève durant sa scolarité** ;

– **renforcer les interventions en milieu scolaire** par les Missions de prévention contact et écoute en milieu scolaire (MPCE) et par les associations spécialisées.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : DILCRAH, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et associations spécialisées
- **Public cible** : élèves des établissements publics et privés sous contrat.
- **Indicateurs de réussite** : nombre d'évènements organisés, nombres d'établissements engagés, nombre de jeunes sensibilisés, nombre de partenariats développés par le rectorat et la préfecture de police.

Sensibiliser les jeunes hors temps scolaire et sur le temps d'insertion socio-professionnelle

2.2. OBJECTIF : PRENDRE EN CHARGE LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'ÉCOLE OU DURANT LES PÉRIODES HORS TEMPS SCOLAIRE

- **Actions :**

- **renforcer les actions** de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ **auprès des jeunes sur les temps de prise en charge hors temps scolaire ;**
- **renforcer les actions** auprès des jeunes déscolarisés et accompagnés au sein de structures d'insertion ;
- **mettre en place des ateliers de sensibilisation** au sein des Journées républicaines de la jeunesse (JRJ) pendant les vacances scolaires ou dans le cadre du dispositif des vacances apprenantes ;
- **rencontrer les chefs opérationnels des 4 cités éducatives parisiennes afin de déployer des actions** de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;
- **avec l'appui du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), pilote du Service national universel (SNU), encourager les associations de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ à proposer des missions d'intérêt général et l'intégration de modules de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ au sein des stages de cohésion du SNU.**

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : Mission Locale de Paris, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et associations spécialisées
- **Public cible** : jeunes de 8 à 18 ans hors temps scolaire
- **Indicateurs de réussite** : nombre d'actions de sensibilisation réalisées sur le temps périscolaire, au sein des cités éducatives, des JRJ et du SNU, nombre de publics bénéficiaires parmi les élèves ciblés hors temps scolaire et les jeunes déscolarisés.

Sensibiliser les jeunes en âge d'être scolarisés, en université ou en démarche d'insertion socio-professionnelle par un biais ludique et artistique

2.3. OBJECTIF : SENSIBILISER CES JEUNES À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT+

- **Actions** :
 - organiser des concours avec remises de prix afin d'impliquer les jeunes dans la prévention et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ durant la semaine du 21 mars ou autour du 31 mars et du 17 mai à destination des jeunes en milieu scolaire et en université ;

– s'appuyer sur le dispositif **Alliances genres, identités et sexualités (AGIS)** de l'Education nationale et d'autres associations partenaires pour proposer de mener des concours de créations artistiques sur les questions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, ou encore la haine anti-LGBT+ ;

– organiser ces mêmes concours à destination des jeunes en démarche d'insertion socio-professionnelle.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : DILCRAH, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Mission Locale de Paris et associations spécialisées
- **Public cible** : jeunes en milieu scolaire, périscolaire, en université et en insertion socio professionnelle
- **Indicateurs de réussite** : nombre de participants aux concours, nombre de concours organisés, diffusion de la production des lauréats.



Axe 3 - La sensibilisation des citoyens

Cet axe décline les axes 1 et 3 du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine « Affirmer la réalité du racisme et notre modèle universaliste » et « Mieux éduquer et mieux former », et l'axe 3 du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ « Garantir l'accès et l'effectivité des droits ».

Lors des réunions du groupe de travail portant sur « La sensibilisation des citoyens », plusieurs enjeux ont été constatés sur le territoire parisien :

- Afin de sensibiliser les citoyens en dehors des temps scolaire et professionnel, le tissu associatif parisien engagé dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ nécessite d'être davantage soutenu ;
- Les associations spécialisées souhaitent être accompagnées afin de mettre en visibilité leurs actions et dispositifs existants auprès du grand public ;
- Les associations culturelles et culturelles souhaitent créer davantage d'événements de vivre-ensemble et de sensibilisation à destination des citoyens parisiens.

Encourager l'interconnaissance par des événements impliquant les citoyens, les acteurs culturels et culturels

3.1. OBJECTIF : ENCOURAGER LA CONNAISSANCE ET LA PARTICIPATION PAR LES CITOYENS AUX TEMPS FORTS (SEMAINES ET JOURNÉES DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT+)

- **Actions :**

- encourager les rencontres citoyennes dans des lieux culturels et de mémoire ;

- mobiliser les jeunes et les familles autour de temps citoyens forts en utilisant les semaines et journées thématiques comme leviers de sensibilisation ;

- sensibiliser les musées à mission de service public et développer les partenariats afin de les faire participer à ces temps forts ;

- encourager la mise en place d'expositions mobiles et itinérantes à travers des lieux importants et à destination de publics divers ;

- renforcer la communication en amont des temps forts afin de mieux les faire connaître grâce à l'appui des partenaires institutionnels.

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaire :** Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

- **Public cible** : citoyens hors-temps scolaire, hors-école et temps de travail.
- **Indicateurs de réussite** : nombre d'événements organisés sur le territoire parisien, nombre de bénéficiaires, moyens mobilisés (humains et financiers), nombre d'associations partenaires.

Encourager la création d'espaces de rencontre pour les citoyens, vecteurs de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+

3.2. OBJECTIF : FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES ASSOCIATIONS FAVORISANT LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT+

- **Actions :**
 - soutenir les associations porteuses de ces projets par le biais d'appels à projets (FIPD, DILCRAH) et de conventions afin qu'elles puissent développer leur communication et multiplier les événements de mise en visibilité ;
 - assurer un relai par les pouvoirs publics des locaux d'accueil ouverts et des dispositifs déployés ;
 - encourager l'engagement des fondations d'utilité publique.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaire** : DILCRAH
- **Public cible** : tous les citoyens.
- **Indicateurs de réussite** : nombre d'associations soutenues sur le territoire, nombre d'appels à projets mis en œuvre, montant des subventions impliquées, nombre de conventions signées.

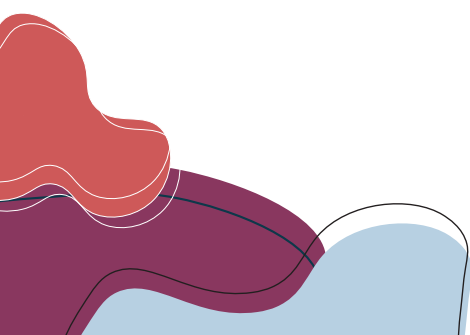
Renforcer les liens entre associations et institutions

3.3. OBJECTIF : PÉRENNISER ET RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS

- **Actions** :
 - favoriser l'interconnaissance des acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;
 - encourager l'organisation d'événements regroupant l'ensemble des acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+, ouverts aux citoyens ;
 - impliquer toutes les institutions dans l'animation des temps forts (semaines ou journées thématiques) en partenariat avec des associations ;

– soutenir la mobilisation des associations par les institutions dans la co-construction de projets ou événements autour de ces thématiques.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : associations spécialisées
- **Public cible** : acteurs associatifs et institutionnels.
- **Indicateurs de réussite** : nombre de conventions signées, nombre d'événements co-organisés.





Axe 4 - Le sport comme outil de lutte contre les discriminations

Cet axe décline principalement l'objectif stratégique « Mieux investir le sport » du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, et l'axe 3 du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ « Garantir l'accès et l'effectivité des droits ».

Lors des réunions du groupe de travail portant sur « le sport comme outil de lutte contre les discriminations », plusieurs enjeux ont été dégagés sur le territoire parisien :

- Les actions de sensibilisation et de formation constituent un enjeu majeur de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ dans le milieu du sport ;
- Tout en s'appuyant sur les ressources existantes et en mobilisant l'ensemble des acteurs du monde sportif amateur ainsi que les établissements scolaires et les associations accompagnant les jeunes hors-école, il est nécessaire de bâtir une culture du respect et de l'épanouissement de chacun dans le sport ;
- Forts de l'expérience des Jeux olympiques et paralympiques 2024, afin de garantir une meilleure représentation ainsi qu'une plus grande visibilité des personnes LGBT+ et des valeurs de respect et d'inclusion, les actions conduites doivent faciliter l'accès aux équipements et la pratique sportive pour tous.

Intégration de contenus de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ dans les formations et actions de sensibilisation en milieu sportif

4.1. OBJECTIF : RENFORCER LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION EN MILIEU SPORTIF

- **Actions :**
 - inclure des contenus spécialisés dans la formation des arbitres et encadrants ;
 - accompagner les associations œuvrant à la lutte contre les discriminations dans le sport par l'octroi de subventions ou la signature de conventions pluriannuelles ;
 - mettre en avant des appels à projets existants ;
 - sensibiliser les bénévoles et membres des clubs sportifs et fédérations en s'appuyant sur les référents supporters et ultras ;
 - former les dirigeants des clubs sportifs et les inciter à nommer un référent lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;
 - mettre à disposition les ressources de certaines associations et des mallettes pédagogiques ;
 - impliquer le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) ainsi que les associations d'arbitres comme relais de ces mesures.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Comité départemental olympique et sportif (CDOS) et associations spécialisées
- **Public cible** : arbitres, bénévoles, encadrants, membres, éducateurs, parents, accompagnateurs, professeurs d'Education physique et sportive (EPS) investis dans des colonies de vacances ou des associations sportives.
- **Indicateurs de réussite** : nombre de formations existantes, nombre d'appels à projets sur ces thématiques, nombre d'associations candidates, nombre de dirigeants sportifs formés, nombre de partenariats.

Installation d'un lieu de rencontre et d'échanges LGBT+ à l'occasion des grands événements sportifs

4.2. OBJECTIF : PERMETTRE UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION ET VISIBILITÉ DES ATHLÈTES LGBT+ ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX VALEURS DE L'INCLUSION ET DE RESPECT VÉHICULÉES PAR LE SPORT

- **Actions** :
 - reconduire la mise en place d'un lieu d'échanges et de rassemblement LGBT+ à l'instar de la Maison des fiertés préconisée au sein du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 lors d'autres événements sportifs sur le territoire parisien.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : DILCRAH et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- **Public cible** : athlètes, membres du personnel présents, citoyens.
- **Indicateurs de réussite** : nombre de lieux d'échanges mis en place lors d'événements sportifs, nombre de visiteurs sur site.

Sensibilisation des supporters

4.3. OBJECTIF : BÂTIR UNE CULTURE PLUS INCLUSIVE DES SUPPORTERS GRÂCE À LA SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LES ACTES RACISTES, ANTISÉMITES ET LGBTPHOBES

- **Actions** :
 - promouvoir des événements et actions de sensibilisation lors des grandes manifestations sportives ;
 - rencontrer des clubs sportifs pour sensibiliser leurs supporters et consolider les actions en partenariat avec ces derniers en lien avec les référents supporters ;
 - s'appuyer sur les professionnels en charge du développement de la thématique au sein des services publics parisiens d'accompagnement vers l'insertion professionnelle afin d'initier des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes ;

- développer les partenariats avec des associations spécialisées ;
 - intensifier le lien avec les sponsors et la diffusion de messages sur les réseaux sociaux ;
 - développer des campagnes de sensibilisation dans les infrastructures sportives et les espaces de festivité à leurs abords.
- **Temporalité** : 2024-2026
 - **Partenaires** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Mission Locale de Paris et associations spécialisées
 - **Public cible** : jeunes et parents supporters, accompagnateurs, clubs d'ultras.
 - **Indicateurs de réussite** : nombre de campagnes de sensibilisation réalisées, nombre de spectateurs sensibilisés.

Associer les établissements scolaires et organismes accompagnant les jeunes hors-école à la lutte contre les discriminations par la promotion de la pratique sportive

4.4. OBJECTIF : PARVENIR A UN SPORT INCLUSIF

- **Actions** :
 - associer les professeurs d'Education physiques et sportive (EPS) ainsi que les professionnels et associatifs accompagnant les jeunes vers l'insertion professionnelle ;

– intégrer l'accueil des sportifs dans la formation des personnels qui pilotent les classes sport à horaires aménagés et former au rôle d'arbitrage.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et Mission Locale de Paris
- **Public cible** : enseignants, élèves, personnel scolaire, jeunes en insertion socio-professionnelles.
- **Indicateurs de réussite** : nombre d'interventions associatives en milieu scolaire en lien avec la thématique sportive, nombre de partenariats.

Développer l'accès des personnes LGBT+ à la pratique et aux équipements sportifs

4.5. OBJECTIF : FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES LGBT+ DANS DES CONDITIONS RESPECTUEUSES DE LA DIVERSITÉ

- **Actions** :
 - renforcer l'inclusivité au sein des clubs sportifs tout en respectant la diversité de chacun ;

– **promouvoir dans les clubs sportifs la Charte Sport & Trans** réalisée par les associations et soutenue par le ministère des Sports ;

– **mettre en œuvre des recommandations de l’héritage de la Maison des fiertés Paris 2024** pour inclure les enjeux LGBT+ dans le sport, développer la pratique sportive des personnes trans et promouvoir la place des personnes LGBT+ dans le sport.

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (SDJES) et associations spécialisées
- **Public cible** : collectivités, clubs sportifs, propriétaires et gestionnaires d’équipements sportifs.
- **Indicateurs de réussite** : nombre de Chartes Sport et Trans signées.



Axe 5 - La mesure des phénomènes et la sanction des auteurs

Cet axe décline les axes 2 et 4 du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine « Mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations » et « Sanctionner les auteurs, au pénal, au civil et en disciplinaire », et les axes 2 et 4 du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ « Mieux mesurer ces actes » et « Sanctionner les auteurs et les actes LGBTphobes ».

Lors des réunions du groupe de travail portant sur « la mesure des phénomènes et la sanction des auteurs », plusieurs enjeux ont été relevés pour le territoire parisien :

- L'appréhension du phénomène des discriminations suppose la nécessité d'évaluer sa réalité et son ampleur grâce à une démarche statistique. Il convient de consolider les outils statistiques actuellement mis en place ;
- L'autorité judiciaire, en tant que gardienne des libertés individuelles, dispose d'un arsenal législatif permettant d'appréhender le phénomène délinquantiel à travers la sanction de l'auteur et l'accompagnement des victimes. Toutefois, l'effectivité de son action est conditionnée à la révélation des faits par le biais du signalement qu'il faut encourager ;
- Afin de prévenir la récurrence et de parvenir à une sensibilisation effective des auteurs d'actes racistes, antisémites ou LGBTphobes, l'adaptation de la réponse judiciaire ou extrajudiciaire apparaît nécessaire.

Améliorer les signalements

5.1. OBJECTIF : FAIRE CONNAÎTRE ET RELAYER LES NUMÉROS D'ALERTE POUR FAVORISER LES SIGNALEMENTS ET MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES VICTIMES

- **Actions :**

- **informer et prévenir des moyens de signalement par la mise en place d'un annuaire** composé de contacts (préfecture de police, parquet) du numéro de l'officier de liaison LGBT+ de la préfecture de police, ainsi que des associations accueillant les victimes de racisme, d'antisémitisme ou de haine anti-LGBT+ ;

- **mettre en place une campagne d'affichage au sein des établissements scolaires** à destination des élèves, des fédérations de parents d'élèves, des personnels éducatifs et des intervenants extérieurs ;

- **favoriser le signalement des actes à caractère raciste, antisémite et LGBTphobe au sein des établissements scolaires.**

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaires :** associations spécialisées

- **Public cible :** tout public, élèves scolarisés, personnels en lien avec les jeunes.

- **Indicateurs de réussite :** nombre de signalements au parquet, nombre de rapports d'infraction en milieu scolaire (RIMS).

Déployer un plan de communication pour faciliter les signalements de discriminations en milieu sportif

5.2. OBJECTIF : FACILITER LES SIGNALEMENTS, L'ÉVALUATION ET LA PRISE EN CHARGE DES DISCRIMINATIONS EN MILIEU SPORTIF

- **Actions :**

- élaborer des outils de signalement des actes de discriminations raciales, antisémites et LGBTphobes en milieu sportif, qu'il s'agisse de violences verbales et/ou physiques ;

- s'inspirer de la charte du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sur les violences sexuelles et sexistes en milieu sportif ;

- rendre accessible et visible un espace de parole ou une plateforme pour recenser les agressions verbales ;

- relayer l'existence de ces dispositifs par le biais des fédérations et clubs sportifs.

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Partenaire :** Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

- **Public cible :** victimes d'actes ou de propos racistes, antisémites ou LGBTphobes en milieu sportif.

- **Indicateurs de réussite :** nombre de signalements.

Encourager et accompagner la révélation des faits

5.3. OBJECTIF : FAVORISER LA RÉVÉLATION DES FAITS EN INCITANT LES VICTIMES A DÉPOSER PLAINTE EN LES ORIENTANT VERS UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE

- **Actions :**

- proposer la création d'un poste de référent racisme, antisémitisme et discriminations au sein de la préfecture de police.

- **Temporalité :** 2024-2026

- **Public cible :** victimes d'actes ou de propos racistes, antisémites ou LGBTphobes.

- **Indicateurs de réussite :** nombre de signalements, nombre de dépôts de plaintes.

Mieux quantifier les phénomènes du racisme, de l'antisémitisme et de la haine anti-LGBT+

5.4. OBJECTIF : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE CHIFFRÉE DE CES PHÉNOMÈNES

- **Actions :**

- encourager et former les fonctionnaires de police à la prise de plainte pour les infractions à caractère racial, antisémite, homophobe, transphobe ou discriminatoire et à l'application de la circonstance aggravante prévue aux articles 132-76 et 132-77 du code pénal dès le dépôt de plainte ;

- renforcer les partenariats avec l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et la plateforme de signalements Pharos ;
- créer et utiliser des outils statistiques aux fins de mesurer la récidive.
- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et la plateforme de signalements Pharos.
- **Public cible** : victimes d’actes ou de propos racistes, antisémites ou LGBTphobes.
- **Indicateurs de réussite** : nombre de plaintes pour lesquelles les circonstances aggravantes ont été retenues.

Favoriser le déploiement de sanctions pénales et infra-pénales adaptées et efficaces

5.5. OBJECTIF : SENSIBILISER LES AUTEURS D’INFRACTIONS À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L’ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT+

- **Actions** :
 - en infra-pénal, renforcer la coopération entre le rectorat et les associations afin de développer des mesures de responsabilisation adaptées et de déployer une communication de ces dispositifs en direction des établissements scolaires ;

– **renforcer et valoriser les modules de sensibilisation sur le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ dans le cadre des sanctions judiciaires** (stages de citoyenneté, modules des travaux d'intérêt général, suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse ou le Service pénitentiaire d'insertion et de probation).

- **Temporalité** : 2024-2026
- **Partenaires** : Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et associations spécialisées
- **Public cible** : participants aux stages de citoyenneté.
- **Indicateurs de réussite** : nombre de modules existants, nombre de bénéficiaires, nombre de sessions par an, nombre de structures organisatrices, nombre de partenariats.



Définitions

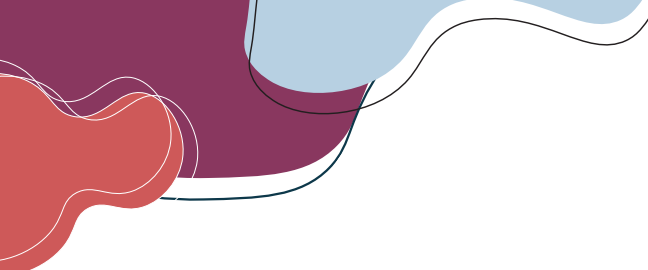
Racisme : Le racisme est une doctrine fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, selon la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

Par extension : attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie de personnes, déterminée selon son origine.

Antisémitisme : Selon la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) approuvée le 3 décembre 2019 par l'Assemblée nationale et le 5 octobre 2021 par le Sénat, l'antisémitisme est la perception des juifs pouvant s'exprimer par de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou de leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives.

Haine anti-LGBT : La haine anti-LGBT+ ou LGBTphobie (lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie) désigne toute manifestation de mépris, de rejet, de haine ou de violences envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée.

Le sigle « LGBT » est souvent complété du caractère « + » pour inclure notamment les personnes intersexes.



Discriminations : Selon l'article 1^{er} de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes formes de discriminations raciales, les discriminations sont définies comme toute exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

Haine en ligne : Le fait de nuire volontairement à une personne ou à un groupe de personnes bien défini, sur les réseaux sociaux ou sur internet de manière générale.

Préjugé : C'est l'opinion préconçue que l'on adopte à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus, de leur comportement, compétences ou mode de vie et qui consiste à les assigner à des catégories, le plus souvent sur le fondement d'un stéréotype.

Stéréotype : C'est l'image préconçue ou représentation simplifiée d'un individu ou d'un groupe d'individus qui repose sur une croyance collective, sur les attributs physiques, moraux et/ou comportementaux, censés caractériser ce ou ces individus, de façon positive ou négative.

Xénophobie : C'est l'hostilité systématique manifestée à l'égard des étrangers (c'est-à-dire de nationalité autre que la sienne) et/ou des personnes perçues comme telles.

CE QUE DIT LA LOI : les discriminations à caractère raciste, antisémite et anti-LGBT+

Articles 225-1 à 225-4 du Code pénal

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques ou morales sur le fondement de l'un des critères suivants : **l'origine, le sexe**, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, la vulnérabilité résultant d'une situation économique, le patronyme, le lieu de résidence, l'état de santé, la perte d'autonomie, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, **l'orientation sexuelle, l'identité de genre**, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, la qualité de lanceur d'alerte, **la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.**

À NOTER

Afin d'être qualifiée de discrimination, cette distinction doit relever de l'une des situations suivantes visées par la loi :

refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ; entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ; refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier une personne ; subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments cité précédemment ; subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un de ces éléments ; refuser d'accepter une personne à l'un des stades visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

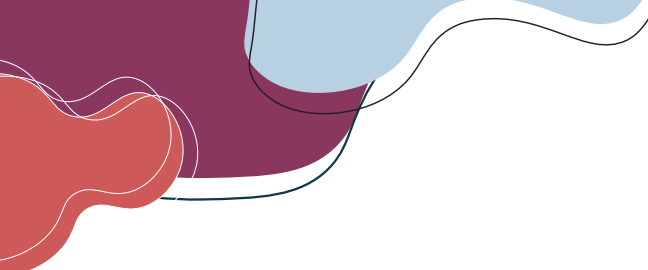


Pilotage et suivi du plan départemental

Le présent plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT+ est établi pour la période 2024-2026. Il présente des mesures concrètes déclinées en actions sur l'ensemble du territoire parisien et propose de favoriser la sensibilisation et la formation sur les sujets de lutte contre les discriminations, en sanctionnant fermement celles et ceux qui répandent la haine et en accompagnant les victimes. Ce plan ambitieux, qui nous engage sur trois ans, est le fruit de la mobilisation d'acteurs institutionnels et associatifs parisiens.

En tant que co-présidents, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le préfet de police sont chargés, en lien avec les vice-présidents que sont la procureure de la République de Paris et le recteur de la région académique Île-de-France, de s'assurer de la mise en œuvre de ce plan départemental.

Afin d'assurer le suivi des actions du plan, le CORAHD se réunira *a minima* deux fois par an, en complément d'une réunion dédiée à l'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets local DILCRAH, et ce conformément à la circulaire du 12 mars 2024 du ministre de l'Intérieur, de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et de la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville relative aux CORAHD.



Le comité de suivi sera l'occasion, pour chaque pilote, de présenter l'avancement des actions dont il a la charge. L'atteinte des objectifs du présent plan sera évaluée chaque année à l'occasion d'un CORAHD de bilan annuel. Les résultats obtenus et les observations recueillies devront permettre d'affiner les objectifs du plan et les critères d'évaluation.

Sur la base d'une concertation et d'échanges réguliers avec la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la préfecture de police, la Ville de Paris veillera à coordonner son plan territorial avec ce plan départemental, en plus des actions spécifiques qu'elle mettra en place.

Suivi et pilotage

Fiche-action	Action	Pilote	Partenaires co-pilotes
Axe 1 - La formation des professionnels			
1.1. Développer et renforcer la formation des formateurs	Former des personnes relais et des formateurs habilités par arrondissement	PRIF	DILCRAH
	Leur permettre d'intervenir de manière régulière au sein des structures		
	Harmoniser la formation des formateurs habilités par la création d'un kit pédagogique		
	Elaborer ces formations en lien avec les associations agréées et partenaires du CORAHD		
1.2. Former les professionnels	Renforcer et déployer la formation aux enjeux d'inclusion et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+, et ce en lien avec les associations de personnes concernées et associations agréées	PRIF	DILCRAH et associations de personnes concernées et/ou agréées
	Encourager la formation par les pairs avec la mise à disposition d'espaces d'échanges et de rencontre		

1.3. Construire des outils de communication afin de sensibiliser	Construire des supports de communication à destination des associations qui interviennent en formation	PRIF	DILCRAH
	Diffuser largement les supports de communication étatiques tels que ceux de la DILCRAH	PRIF, PP, Rectorat et Parquet	
	Mettre à disposition des professionnels des supports de sensibilisation comprenant un rappel de la loi, les lieux et personnes ressources		
1.4. Consolider la fonction des référents racisme, antisémitisme, et des référents haine anti-LGBT+	Rédaction d'un guide afin d'harmoniser les formations et pratiques du réseau des référents LGBT+ et des référents racisme et antisémitisme dans les milieux professionnels	PRIF	
	Organisation de réunions afin de dynamiser la politique de formation, partager les expériences et bonnes pratiques	PRIF, PP, Rectorat et Parquet	
	Déploiement d'une communication dans les milieux professionnels des secteurs public, privé et associatif afin de mettre en visibilité le rôle et les missions des référents	PRIF, PP, Rectorat et Parquet	
	S'appuyer sur les associations spécialisées et agréées pour former les référents régulièrement	PRIF, PP, Rectorat et Parquet	Associations spécialisées

1.5. Renforcer la formation des professionnels de l'éducation nationale	Informer et uniformiser la formation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+	PRIF	DILCRAH
	Renforcer la visibilité et la mise en place de la circulaire du 29 septembre 2021 relative aux enjeux de lutte contre la haine anti-LGBT+ en milieu scolaire auprès des personnels éducatifs de l'enseignement public et privé sous contrat	Rectorat	
	Réaliser une fiche recensant les dispositifs existants aux fins de communication : plateformes d'écoute et d'appel, diffusion de l'information auprès des personnels de l'Education nationale	Rectorat	
	Création d'un groupe de travail avec les partenaires et les associations permettant de co-construire une mallette pédagogique mobilisable par les établissements scolaires (interventions des missions de prévention contact et écoute en milieu scolaire, MPCE, et des associations)	Rectorat	

Axe 2 - La sensibilisation des jeunes (sur le temps scolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat, hors temps scolaire et en direction des jeunes déscolarisés)

2.1. Sensibiliser les jeunes sur le temps scolaire et périscolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat	Organiser une semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme au mois de mars de chaque année et des actions de lutte contre la haine anti-LGBT+ autour du 31 mars et du 17 mai	Rectorat	DILCRAH, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
	Sensibiliser les responsables du temps périscolaire afin de promouvoir des activités de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ en s'appuyant sur l'organisation de visites mémorielles et l'intervention de partenaires associatifs		
	Renforcer la formation des professeurs des écoles, collèges et lycées sur le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+		
	S'appuyer sur le réseau des référents racisme et antisémitisme afin d'organiser une visite d'histoire ou de mémoire liée au racisme ou à l'antisémitisme pour chaque élève durant sa scolarité		DILCRAH, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

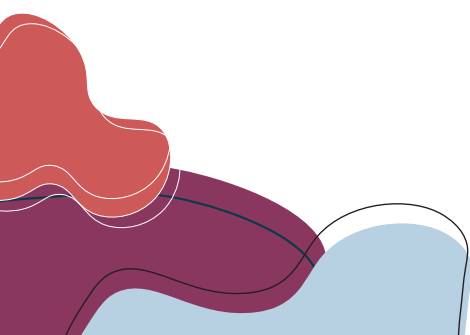
2.1. Sensibiliser les jeunes sur le temps scolaire et périscolaire, dans l'enseignement public et privé sous contrat	Développer des partenariats avec des établissements et lieux de mémoire et d'histoire		DILCRAH, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
	S'appuyer sur le réseau des référents haine anti-LGBT+ afin d'organiser la visite d'un lieu présentant l'histoire des droits de la communauté LGBT+ pour chaque élève durant sa scolarité		
	Renforcer les interventions en milieu scolaire par les Missions de prévention contact et écoute en milieu scolaire (MPCE) et par les associations spécialisées	Rectorat et PP	Associations spécialisées
2.2. Sensibiliser les jeunes hors temps scolaire et sur le temps d'insertion socio-professionnelle	Renforcer les actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ auprès des jeunes sur les temps de prise en charge hors temps scolaire	Rectorat	
	Renforcer les actions auprès des jeunes déscolarisés et accompagnés au sein de structures d'insertion	Rectorat	Mission Locale de Paris
	Mettre en place des ateliers de sensibilisation au sein des JRJ pendant les vacances scolaires ou pendant le dispositif des vacances apprenantes	PP	
	Rencontrer les chefs opérationnels des 4 cités éducatives parisiennes afin de déployer des actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+	PRIF (Bureau politique de la ville)	

2.3. Sensibiliser les jeunes en âge d'être scolarisés, en université ou en démarche d'insertion socio-professionnelle par un biais ludique et artistique	Organiser des concours avec remises de prix afin d'impliquer les jeunes dans la prévention et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ durant la semaine du 21 mars ou autour du 31 mars et du 17 mai à destination des jeunes en milieu scolaire et en université	Rectorat	DILCRAH, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
	S'appuyer sur le dispositif AGIS de l'Education nationale et d'autres associations partenaires pour proposer de mener des concours de créations artistiques sur les questions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, ou de la haine anti-LGBT+		DILCRAH, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Associations spécialisées
	Organiser ces mêmes concours à destination des jeunes en démarche d'insertion socio-professionnelle		Mission Locale de Paris

Axe 3 - La sensibilisation des citoyens

3.1. Encourager l'interconnaissance par des événements impliquant les citoyens, les acteurs culturels et culturels	Encourager les rencontres citoyennes dans des lieux culturels et de mémoire	PRIF	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
	Mobiliser les jeunes et les familles autour de temps citoyens forts en utilisant les semaines et journées thématiques comme leviers de sensibilisation		
	Sensibiliser les musées à mission de service public et développer les partenariats afin de les faire participer à ces temps forts		
	Encourager la mise en place d'expositions mobiles et itinérantes à travers des lieux importants et à destination de publics divers		
	Renforcer la communication en amont des temps forts afin de mieux les faire connaître grâce à l'appui des partenaires institutionnels	PRIF, PP, Rectorat et Parquet	
3.2. Encourager la création d'espaces de rencontre pour les citoyens, vecteurs de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+	Soutenir les associations porteuses de ces projets par le biais d'appels à projets (FIPD, DILCRAH) et de conventions afin qu'elles puissent développer leur communication et multiplier les événements de mise en visibilité	PRIF et PP	DILCRAH
	Assurer un relai par les pouvoirs publics des locaux d'accueil ouverts et des dispositifs déployés		
	Encourager l'engagement des fondations d'utilité publique		

3.3. Renforcer les liens entre associations et institutions	Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+	PRIF, PP, Rectorat et Parquet	
	Encourager l'organisation d'événements regroupant l'ensemble des acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+, ouvert aux citoyens		
	Impliquer toutes les institutions dans l'animation des temps forts (semaines ou journées thématiques) en partenariat avec des associations		Associations spécialisées
	Soutenir la mobilisation des associations par les institutions dans la co-construction de projets ou événements autour de ces thématiques		



Axe 4 - Le sport comme outil de lutte contre les discriminations

4.1. Intégration de contenus de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ dans les formations et actions de sensibilisation en milieu sportif	Inclure des contenus spécialisés dans la formation des arbitres et encadrants	PRIF	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
	Accompagner les associations oeuvrant à la lutte contre les discriminations dans le sport par l'octroi de subventions ou la signature de conventions pluriannuelles		
	Mettre en avant des appels à projets existants		
	Sensibiliser les bénévoles et membres des clubs sportifs et fédérations en s'appuyant sur les référents supporters et ultras		
	Former les dirigeants des clubs sportifs et les inciter à nommer un référent lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+		
	Mettre à disposition les ressources de certaines associations et des malettes pédagogiques		Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et associations spécialisées
	Impliquer le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) ainsi que les associations d'arbitres comme relais de ces mesures	PRIF	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et Comité départemental olympique et sportif (CDOS)

<p>4.2. Installation d'un lieu de rencontres et d'échanges LGBT+ à l'occasion des grands événements sportifs</p>	<p>Reconduire la mise en place d'un lieu d'échanges et de rassemblement LGBT+ à l'instar de la Maison des fiertés préconisée au sein du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 lors d'autres événements sportifs sur le territoire parisien</p>	<p>PRIF</p>	<p>DILCRAH et Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)</p>
<p>4.3. Sensibilisation des supporters</p>	<p>Promouvoir des événements et actions de sensibilisation lors des grandes manifestations sportives</p>	<p>PRIF</p>	<p>Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)</p>
	<p>Rencontrer des clubs sportifs pour sensibiliser leurs supporters et consolider les actions en partenariat avec ces derniers en lien avec les référents supporters</p>		
	<p>S'appuyer sur les professionnels en charge du développement de la thématique au sein des services publics parisiens d'accompagnement vers l'insertion professionnelle afin d'initier des ateliers de sensibilisation auprès des jeunes</p>	<p>PRIF</p>	
	<p>Développer les partenariats avec des associations spécialisées</p>		
	<p>Intensifier le lien avec les sponsors et la diffusion de messages sur les réseaux sociaux</p>		
	<p>Développer des campagnes de sensibilisation dans les infrastructures sportives et les espaces de festività leurs abords</p>		

4.4. Associer les établissements scolaires et organismes accompagnant les jeunes hors-école à la lutte contre les discriminations par la promotion de la pratique sportive	Associer les professeurs d'Education physique et sportive (EPS) ainsi que les professionnels et associatifs accompagnant les jeunes vers l'insertion professionnelle	Rectorat	Mission Locale de Paris
	Intégrer l'accueil des sportifs dans la formation des personnels qui pilotent les classes sport à horaires aménagés et former au rôle d'arbitrage		Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
4.5. Développer l'accès des personnes LGBT+ à la pratique et aux équipements sportifs	Renforcer l'inclusivité au sein des clubs sportifs tout en respectant la diversité de chacun	PRIF	Associations spécialisées
	Promouvoir dans les clubs sportifs de la Charte Sport & Trans réalisée par les associations et soutenue par le ministère des Sports		Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et associations spécialisées
	Mettre en œuvre des recommandations de l'héritage de la Maison des fiertés Paris 2024 pour inclure les enjeux LGBT+ dans le sport, développer la pratique sportive des personnes trans et promouvoir la place des personnes LGBT+ dans le sport		

Axe 5 - La mesure des phénomènes et la sanction des auteurs

5.1. Améliorer les signalements	<p>Informer et prévenir des moyens de signalement par la mise en place d'un annuaire composé de contacts (préfecture de police, parquet) du numéro de l'officier de liaison LGBT+ de la préfecture de police, ainsi que des associations accueillant les victimes de racisme, d'antisémitisme ou de haine anti-LGBT+</p>	PP	Associations spécialisées
	<p>Mettre en place une campagne d'affichage au sein des établissements scolaires à destination des élèves, des fédérations de parents d'élèves, des personnels éducatifs et des intervenants extérieurs</p>	Rectorat	
	<p>Favoriser le signalement des actes à caractère raciste, antisémite et LGBTphobe au sein des établissements scolaires</p>	PP (MPCE) et Rectorat	
5.2. Déployer un plan de communication pour faciliter les signalements de discriminations en milieu sportif	<p>Elaborer des outils de signalement des actes de discriminations raciales, antisémites et LGBTphobes en milieu sportif, qu'il s'agisse de violences verbales et/ou physiques</p>	Rectorat	
	<p>S'inspirer de la charte du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sur les violences sexuelles et sexistes en milieu sportif</p>	Rectorat	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
	<p>Rendre accessible et visible un espace de parole ou une plateforme pour recenser les agressions verbales</p>	Rectorat	
	<p>Relayer l'existence de ces dispositifs par le biais des fédérations et clubs sportifs</p>	Rectorat	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

<p>5.3. Encourager et accompagner la révélation des faits</p>	<p>Proposer la création d'un poste de référent racisme, antisémitisme et discriminations au sein de la préfecture de police</p>	<p>PP</p>	
<p>5.4. Mieux quantifier les phénomènes du racisme, de l'antisémitisme et de la haine anti-LGBT+</p>	<p>Encourager et former les fonctionnaires de police à la prise de plainte pour les infractions à caractère racial, antisémite, homophobe, transphobe ou discriminatoire et à l'application de la circonstance aggravante prévue aux articles 132-76 et 132-77 du code pénal dès le dépôt de plainte</p>	<p>PP et Parquet</p>	<p>L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et la plateforme de signalements Pharos</p>
	<p>Renforcer les partenariats avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et la plateforme de signalements Pharos</p>		
	<p>Créer et utiliser des outils statistiques aux fins de mesurer la récidive</p>		

5.5. Favoriser le déploiement de sanctions pénales et infra pénales adaptées et efficaces	En infra-pénal, renforcer la coopération entre le rectorat et les associations afin de développer des mesures de responsabilisation adaptées et de déployer une communication de ces dispositifs en direction des établissements scolaires	Parquet et Rectorat	Associations spécialisées
	Renforcer et valoriser les modules de formation sur le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ainsi que l'intégration de la visite de lieux de mémoire dans le cadre de l'exécution des sanctions alternatives aux poursuites (stages de citoyenneté, modules des travaux d'intérêt général - TIG)	Parquet	
	Au pénal, renforcer les modules sur les thématiques concernées dans le cadre de l'exécution des sanctions alternatives aux poursuites ou dans le cadre des suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)	Parquet	Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

